

Compte rendu de séance

Séance du 10 Avril 2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de SOUCHAY Serge Maire

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERRISSON Bernard, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

Excusée : Mme DUBOIS Nicole (donne pouvoir à Mme DANTU Sylvie)

Absents : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie, M. BOURDIN Emmanuel, M. HUET Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 03/04/2017

Date d'affichage : 03/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M.CENSIER Gérard

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - 2017-15
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2017-16
VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - 2017-17
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - 2017-18
ACQUISITION D'UN TERRAIN - 2017-19
CONTRAT DE RURALITÉ : PROJET D'ACTIONS SUR LA COMMUNE DE PULLAY - 2017-20

réf : 2017-15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la commune.

Le maire ne pouvant pas prendre part au vote, le président de la séance où est débattu le Compte Administratif est Monsieur Michel SAMON.

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2016 de la commune laisse apparaître :

Résultats de l'exercice 2016 en section :

- fonctionnement	83 556.41 €
- investissement	- 22 962.50 €

Résultats de clôture 2015 en section :

- fonctionnement	80 048.52 €
- investissement	121 749.09 €

Résultats de clôture de l'exercice 2016 en section :

- fonctionnement	163 604.93 €
- investissement	121 749.09 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 7 677.48 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats du Compte Administratif du Budget Principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement de	163 604.93 €
- Excédent d'investissement de	98 786.59 €

Report au 001	91 109.11 €
---------------	-------------

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-16 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-17 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux 2016 et propose d'appliquer les taux de référence de 2016 pour 2017

	2016	2017
Taxe d'habitation	7.04 %	7.04 %
Taxe foncière bâti	3.71 %	3.71 %
Taxe foncière non bâti	7.18 %	7.18 %
CFE	13.62 %	13.62 %

Au vu des éléments fournis par l'Etat "1259" de notification des taux :

- le produit des 4 taxes sera de 154 522 €
- le prélèvement GIR de 59 429 €
- les allocations compensatrices de 2 826 €

La somme de ces montants permettant l'équilibre du budget sera de 112 263 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 451 283.93 €
- en investissement à 252 635.59 €

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2017 présenté.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-19 : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un terrain de 4 000 m² est actuellement en vente dans la commune.

Le prix de vente est de 48 000.00 €.

Ce terrain pourrait faire l'objet d'un projet de construction de 5 ou 6 logements.
Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un organisme spécialisé pour une étude.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de faire l'acquisition du terrain et autorisent monsieur le maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires à ce projet.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-20 : CONTRAT DE RURALITÉ : PROJET D'ACTIONS SUR LA COMMUNE DE PULLAY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a signé un Contrat de Ruralité sur les années 2017/2020, afin de planifier et de prioriser les aides de l'Etat sur une période de 4 ans dans un souci de cohérence et de concertation des actions à engager en partenariat avec

l'Etat.

A cet effet, l'INSE concerte les communes pour connaître les projets d'action sur la période 2017-2018 et des idées de projets sur la période 2019-2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent :

- la création d'équipements sportifs,
- la création de logements locatifs;

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

Monsieur le Maire présente un devis relatif à l'abattage d'une haie de thuyas près de l'église et d'un passage d'épaveuse sur le chemin Perey pour un montant de 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC.

Le devis est accepté par les membres du conseil municipal.

M. Censier suggère de mettre une fontaine à la place du robinet actuel sur la place de la mairie.

L'aménagement de la place de la mairie sera revu lors de la mise en place de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'église.

M. Herisson signale qu'un panneau indiquant la présence d'une caméra a été fixé à l'entrée du cimetière.

Le panneau sera retiré compte-tenu qu'il a été mis par une personne privée.

M. Herisson informe qu'un trou important se trouve en bordure d'une tombe.

L'agent communal doit s'en occuper.

M. Fessan informe le conseil que le comité des fêtes organise une sortie le 6 mai prochain au "cochon grillé".

Séance levée à: 19:45

En mairie, le 12/04/2017
Le Maire
Serge SOUCHAY

